

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heure, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 04/06/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Aurélien GIRAUDON, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Pierre GABARD

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-45-04 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix « Pour ») :

DÉCIDE

Article unique– décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les conditions exposées par M. le Maire.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CAILLAUD



Le Maire,
Patrice BERTRAND

